



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

Prenez avis que les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 16 mars 2020 le règlement suivant :

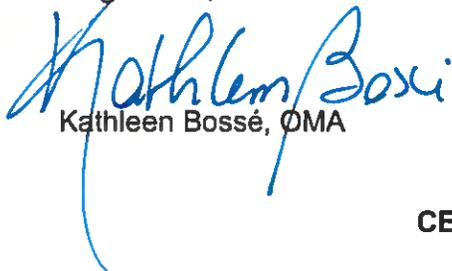
- Règlement 2020-1434 décrétant un emprunt de 932 153\$ et une dépense de 4 905 000\$ pour des travaux de réfection de voirie sur l'avenue du Sanatorium.

Ce règlement d'emprunt a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement sur le babillard de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h le vendredi ainsi que sur le site internet de la Ville

Donné à Mont-Joli, ce 12^e jour de mai 2020.

La greffière,



Kathleen Bossé, OMA

-30-

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h et de 13h30 à 16h30 le 12^e jour du mois de mai 2020 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli également.

La greffière,



Kathleen Bossé, OMA